



Lors de la réunion de commission technique du 21 mars 2023, la situation de la Série Nationale Evolution (anciennement OPEN) a été au centre des discussions.

Le principal sujet était le nombre de certificats de jauge pour cette catégorie pour l'année 2023 et l'inscription de cette série en championnat de France. Pour mémoire, le nombre de certificats de jauge étant fixé par le règlement à 5 au minimum lors de la première épreuve.

Après une longue discussion, la commission a établi une liste de 5 bateaux éligibles à cette catégorie et donc son inscription en championnat de France.

Deux manches de championnat de France de vitesse étaient au calendrier des courses 2023. Toutefois une seule pouvait servir de support pour cette série (CAEN), car la deuxième (POSES) ayant une contrainte écologique fixée par la Mairie, qui ne souhaitait avoir que des courses avec des embarcations utilisant des moteurs aux normes EPA, donc uniquement la classe F4 UIM.

Rappelons que le championnat de France de vitesse Série Nationale Evolution 2023 ne comporte, exceptionnellement, que les deux courses de CAEN.

Une réunion sera organisée prochainement afin de redéfinir, pour 2024, un nouveau règlement technique permettant d'utiliser en Série Nationale d'autres moteurs EPA que le Mercury 60HP, tout en respectant le principe d'équilibre des performances et en définissant des fiches de contrôles pour de nouveaux moteurs.

Commission Technique.